

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Les Ayvelles
SEANCE DU 22 AOÛT 2025

Date de la convocation : 12 août 2025

Date d'affichage 1^{er} septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux août à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame TUCCI, Maire

Présents : AUPRETRE Ludovic, BEAUDEUX Isabelle, BOUCHEX-BELLOMIE Carole, BROYER Jennifer, DI PIRRO Jean-Marie, MORTIER Michel, PREVOTEAUX François, SIMON Muriel, TUCCI Sylvia.

Absentes excusées : CHAUVET Sandrine, DUBOIS D'ENGHIEN Linda

Membres absents représentés : HERBRETEAU Jean-Marie (pouvoir donné à TUCCI Sylvia)
MARTIN Martine (pouvoir donné à MORTIER Michel)
SAINT-MAXIN Anne (pouvoir donné SIMON Muriel)
SONET Jessy (pouvoir donné à DI PIRRO Jean-Marie)

Secrétaire de séance : DI PIRRO Jean-Marie

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 2 juin 2025
- D20250822190 – Délibération tarif garderie et cantine
- D20250822191 – Délibération projet cession terrain situé rue du Bourg par le Conseil Départemental
- D20250822192 – Délibération admission en non valeur comptable (INDALO FITNESS)
- D20250822193 – Délibération demande de subvention DETR mise en sécurité rue de Chalandry
- D20250822194 - Délibération subventions association US FOOT + FACILE DANSE + FACILE ARTS ET LOISIRS + FACILE INFORMATIQUE
- D20250822195 – Délibération convention avec la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole pour le prêt de matériel
- D20250822196 – Délibération bons d'achat pour les seniors
- Informations communales du Maire
- Comptes-rendus des Commissions
- Questions diverses

Avant de démarrer la séance, Madame la Maire demande à l'Assemblée de respecter une minute de silence afin d'honorer la mémoire de Monsieur Jacques BRAGANTINI, décédé le 13 juin 2025 : Conseiller municipal de 1989 à 2001, Adjoint au Maire de 2001 à 2008, Maire de 2008 à 2014, Maire honoraire.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 juin 2025

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025 ci-annexé, qui a été préalablement transmis aux élus. Les conseillers municipaux non présents aux séances du 2 juin 2025 ne prennent pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des votants le procès-verbal du conseil municipal du 2 juin 2025.

D20250822190 – Délibération tarif garderie et cantine 2025-2026

Madame la Maire expose au conseil municipal que le prix du repas qui nous est facturé a augmenté depuis le 1^{er} janvier 2024 et en prévision de l'augmentation qui s'effectuera en janvier 2026 par le prestataire, il convient de modifier les tarifs de la cantine et de maintenir ceux de la garderie pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs pour la rentrée 2025/2026 qui sont les suivants :

TARIFS GARDERIE *

10 H 00 pour 15,00 € soit 1,50 € de l'heure
20 H 00 pour 30,00 € soit 1,50 € de l'heure

TARIFS CANTINE

5 repas pour 35,00 € soit 7,00 €/repas
10 repas pour 60,00 € soit 6,00 €/repas
15 repas pour 80,00 € soit 5,33 €/repas

Les tarifs de la cantine subiront une augmentation de 2 à 3 %.

*Tout retard pour venir récupérer son enfant à la garderie sera facturé 1h00 en plus (soit 1,50 €)

D20250822191 - Délibération projet cession terrain situé rue du Bourg par le Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les besoins recensés par la commune pour la réalisation d'un aménagement communal, demande faite par les adolescents du village pour la mise en place d'un circuit « Pumptrack Bunny Up »,

Vu l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée AA 34 pour une superficie totale de 3 ha 8 a 90 ca appartenant actuellement au Conseil Départemental des Ardennes,

Cette proposition de cession se décompose comme suit :

- terrain de football : 1 ha 75 a 90 ca
- autre terrain (occupé par les gens du voyage) : 1 ha 33 a 2 ca

Vu la proposition d'acquisition de ce terrain pour un montant de 26 000 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AA 34 située rue du Bourg pour une superficie totale de 3 ha 8 a 90 ca, **“si et seulement si celle-ci ”** est libre de toute occupation et d'occupation future, notamment par des caravanes ou installations provisoires.
- Dit que cette acquisition permettra la réalisation du circuit « Pumptrack Bunny Up »,
- Autorise Madame la Maire à engager toutes les demandes nécessaires auprès du Conseil Départemental et à signer tout document relatif à cette opération.
- Inscrit la dépense correspondante au budget communal 2026 chapitre 21.

D20250822192 - Délibération admission en non valeur (INDALO FITNESS)

Madame la Maire rappelle que des titres de recettes ont été émis à l'encontre de la Société INDALO FITNESS pour des sommes dues sur le budget de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité des présents,

- Approuve l'admission en non-valeur des recettes suivantes :

Loyers impayés pour la somme de 1 082,00 €

- Précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2025, à l'article 6541

- Créances admises en non-valeur.

D20250822193 - Délibération demande de subventions DETR mise en sécurité rue de Chalandry

Cette délibération est reportée à une séance ultérieure.

D20250822194 - Délibération subventions associations

Madame la Maire présente au Conseil Municipal la liste complémentaire de demandes de subvention par les associations :

Facile Arts et Loisirs	150 €
Facile Informatique	750 €
Facile Danse	50 €
US Foot	1 750 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents, pour cette liste complémentaire.

D20250822195 - Délibération convention avec la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole pour le prêt de matériel

Madame la Maire explique aux conseillers municipaux qu'il convient d'établir une convention particulière avec la Communauté d'Agglomération ARDENNE METROPOLE afin de pouvoir bénéficier des prestations concernant le prêt de matériel (bancs, tables ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents, le partenariat avec ARDENNE METROPOLE.

- autorise Madame la Maire à signer la dite convention.

D20250822196 - Délibération bons d'achat pour les séniors – Noël 2025

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 20 € aux personnes de 70 ans et plus en complément du colis de fin d'année

Ces bons devront être utilisés exclusivement chez les commerçants de LES AYVELLES. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents, la proposition ci-dessus.

INFORMATIONS COMMUNALES DU MAIRE

- Madame TUCCI signale que, lors de fortes précipitations, la boulangerie ANDRÉ est inondée.

Monsieur ANDRÉ va entreprendre des travaux pour essayer de solutionner ce problème et à la suite de ces travaux, la commune devra réaliser une nouvelle évacuation d'eaux pluviales afin de participer à la résorption de cet excédent.

- Madame TUCCI informe le Conseil Municipal que l'incendie d'un véhicule rue de Paternotte a eu pour conséquence la dégradation d'une partie du trottoir à hauteur du n° 19 rue de Paternotte. Un devis a été demandé à l'entreprise CAPITAINE CONSTRUCTIONS.

- Madame TUCCI indique qu'un état sanitaire concernant l'église SAINT-REMI a été effectué par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Ardennes (UDAP). Madame BEAUDEUX Isabelle et Monsieur DI PIRRO Jean-Marie ont assisté à cette visite. Seules quelques ardoises sont à remettre en place.

- Madame TUCCI informe le Conseil Municipal que :

- le logement 8 place du Monument au premier étage a été reloué
- le registre canicule doit être mis à jour régulièrement. Pour cette raison, un courrier a été adressé aux personnes vulnérables âgées de plus de 70 ans ou atteintes d'un handicap et qui vivent seules. Les personnes intéressées seront inscrites sur le registre. Elles seront contactées en cas de déclenchement du plan d'alerte canicule par la Préfecture.
- un lampadaire a été détérioré au rond-point rue du Bourg. Un véhicule a été vu à proximité de ce carrefour. Des recherches vont être entreprises afin de retrouver le conducteur indélicat.
- le container de recyclage de vêtements « LE RELAIS » a été supprimé suite à des dépôts sauvages constants.
- une demande pour l'installation hebdomadaire d'un commerce ambulant d'un bar à pâtes « TRUCK ET DÉLICIES » a été réceptionnée en mairie. Madame TUCCI recevra Madame PONCET, gérante, le vendredi 29 août à 10 h 00 afin d'avoir de plus amples renseignements sur son activité.
- la commune de DONCHERY organise une manifestation commémorative « LES LIBERTÉS RETROUVÉES » du vendredi 12 septembre au dimanche 14 septembre.
- la mairie de PRIX-LES-MÉZIÈRES a été profondément touchée par les marques de sympathie que les membres du Conseil Municipal ont témoignés lors du décès de Monsieur DEDION Bruno, Maire.
- la revalorisation des loyers des logements communaux subira une augmentation suivant l'indice de référence des loyers.
- les tables de la petite salle vont être remplacées, celles-ci étant vétustes. Un devis a été demandé à la société MEFRAN pour l'achat de 8 tables.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission communication :

- Monsieur MORTIER informe le Conseil Municipal que la première réunion pour la rédaction du bulletin municipal d'octobre est programmée le mardi 2 septembre 2025.

Commission des travaux :

- Monsieur DI PIRRO informe le Conseil Municipal que :

- suite au contrôle réglementaire annuel effectué par la société DEKRA à l'école, la mise en conformité de l'installation du gaz a été effectuée ainsi que la mise en place du dernier thermostat connecté.
- la toiture du bâtiment de l'école côté rue doit être rénovée. Des devis ont été transmis et sont à l'étude. Des demandes de subvention seront prochainement effectuées auprès de la région GRAND EST et du Fonds Territorial Communautaire.
- la mise en place de dos d'ânes et de chicanes est à l'étude par ARDENNES INGÉNIERIE afin de sécuriser la rue de Chalandry.
- suite à l'étude de la mise en sécurité de la rue de Chalandry, le panneau à l'entrée du village a été déplacé.
- le curage du fossé rue des Pâquis a été effectué et l'ancienne aire de compostage nettoyée.
- suite à la destruction de la barrière forestière rue des Pâquis, celle-ci a été remise en état par Monsieur DECHÊNE.
- les travaux de ravalement de façades du presbytère sont en cours d'exécution par l'entreprise CAPITAINE CONSTRUCTIONS.
- le diagnostic énergétique du logement de l'école sera réalisé. Les devis seront étudiés lors de la prochaine réunion des commissions des travaux et des finances.
- le remplacement de la chaudière et des WC au logement du 1^{er} étage de l'école est à l'étude.
- comme l'année précédente, cinq jardinières ont été posées à la mairie par la commission embellissement. Un grand merci à Monsieur TUCCI pour son dévouement.

- un devis concernant la rénovation de la toiture de la salle des fêtes a été reçu pour étude.
- les travaux d'accessibilité des maçonneries et des menuiseries du vestiaire de terrain de football sont en cours de réalisation.
- le chemin extérieur d'accessibilité au terrain de sport municipal a été finalisé en juillet avec la pose d'un nouveau portail installé par l'Union Sportive de LES AYVELLES.

Commission CLSH :

Madame SIMON informe le conseil municipal que le centre de loisirs d'été a eu un résultat positif. Une soixantaine d'enfants étaient inscrits.

Commission Animation :

- Madame SIMON indique qu'à l'issue de commémoration de la fête nationale qui a eu lieu le lundi 14 juillet, un barbecue fraternel avait été organisé par la mairie. 60 convives avaient répondu présents à cet après-midi récréatif. Celui-ci a rencontré un vif succès.

- Madame SIMON signale que les séniors cette année recevront un colis gastronomique et un bon d'achat.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame SIMON signale que des nids de poule sont apparus rue des Merles.

Les sujets étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 20 h 23.

Monsieur DI PIRRO Jean-Marie
Secrétaire de séance

Madame TUCCI Sylvia
Maire